



CBD



**CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/3/5
18 septembre 1996

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

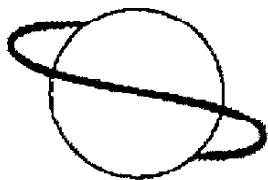
CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Troisième réunion
Buenos Aires, 4 - 15 novembre 1996
Point 6.1 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Note du Secrétaire exécutif

La Conférence des Parties, à sa première réunion, a convenu de demander au Fonds pour l'Environnement mondial restructuré de préparer et de présenter, par le biais du Secrétariat, un rapport annuel de ses activités d'appui à la Convention. Le rapport provisoire joint à cette note a été préparé à cette fin par le Fonds pour l'environnement mondial pour présentation à la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Le rapport restera provisoire jusqu'à ce qu'il soit adopté par le Conseil du FEM lors de sa réunion du 8 au 10 octobre 1996.

/...



Fonds pour l'environnement mondial

GEF/C.8/10
4 septembre 1996
Originale: Anglais

Conseil du FEM
8 - 10 octobre 1996
Point 10 de l'ordre du jour

PROJET

PROJET DE RAPPORT DU FEM A LA TROISIEME REUNION
DE LA CONFERENCE DES PARTIES
A LA CONVENTION SURE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	1
II.	RÉUNIONS DU CONSEIL DU FEM	1
III.	STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE DU FEM	2
IV.	ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	3
A.	Activités de renforcement des capacités et application de l'Article 6 de la Convention	3
B.	Financement de la préparation des projets	5
C.	Projets dans le domaine de la diversité biologique	6
V.	APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONVENTION	9
	Directives données par la Conférence des Parties à sa première réunion (novembre/décembre 1994)	9
	Directives fournies par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion (novembre 1995)	17
VI.	QUESTIONS DIVERSES	25
A.	Diffusion de l'information auprès des pays	25
B.	Centre d'échange	25
C.	Surcoûts	26

TABLEAUX

TABLEAU 1 : FINANCEMENT DE LA PRÉPARATION DE PROJETS CONCERNANT LES EAUX INTERNATIONALES ET COMPORTANT UN IMPORTANT VOLET CONSACRÉ À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE.....	8
TABLEAU 2 : PROPOSITIONS DE PROJET CONCERNANT LES EAUX INTERNATIONALES ET COMPORTANT UN IMPORTANT VOLET CONSACRÉ À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	9
TABLEAU 3 : PROJETS INTÉRESSANT LA CONSERVATION IN SITU	21
TABLEAU 4 : PRÉPARATION DE PROJETS DE CONSERVATION IN SITU	22

ANNEXES

ANNEXE A : LISTE DES PROJETS SUR LA BIODIVERSITÉ FINANCÉS PAR LE
MÉCANISME DE PRÉPARATION DES PROJETS.....27

ANNEXE B : LISTE DES PROJETS SUR LA BIODIVERSITÉ.....30

ANNEXE C : LISTE DES IDÉES DE PROJET SOUMISES PAR LES
PARTIES ÉLIGIBLES DURANT LA PÉRIODE COUVERTE
PAR LE RAPPORT ET ÉTAT D'AVANCEMENT32

ANNEXE D : LISTE COMPLÈTE DES DÉPENSES DU FEM DANS
LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITÉ.....39

I. INTRODUCTION

1. À sa première réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a chargé le FEM d'établir et de présenter, par l'intermédiaire du Secrétariat de la Convention, un rapport annuel sur ses opérations au titre de la Convention. À sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a prié le FEM « de tenir compte des recommandations suivantes pour préparer le rapport qu'il lui présentera à sa troisième réunion :

- a) Fournir des renseignements détaillés montrant que les programmes de travail approuvés sont conformes aux avis de la Conférence des Parties.
- b) Soumettre la liste des projets proposés par les pays pouvant prétendre à un financement en indiquant quel est l'état d'avancement de ces projets »¹.

2. À sa réunion d'avril 1996, le Conseil du FEM a approuvé la procédure qu'il entend suivre pour rendre compte de ses activités à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique conformément aux directives de la Convention. Cette démarche consiste à présenter à chaque réunion de la Conférence des Parties le Rapport annuel du FEM et le Rapport opérationnel trimestriel les plus récents, accompagnés d'un rapport préparé spécialement pour la Conférence des Parties et contenant des mises à jour factuelles de ces deux documents ainsi qu'une analyse des activités menées par le FEM dans ce domaine d'intervention faisant ressortir la façon dont les directives de la Convention ont été appliquées.

3. Le présent rapport a été établi en réponse à la demande de la Conférence des Parties qui a demandé à être tenue informée des activités du FEM dans le domaine de la diversité biologique. Le Conseil l'a approuvé en vue de sa présentation à la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui sera également saisie du *Rapport annuel du FEM* pour 1995 et du *Rapport opérationnel trimestriel* (juillet 1996). La deuxième partie du Rapport annuel du FEM, intitulée « Diversité biologique », présente les activités que le FEM a menées dans ce domaine pendant l'exercice 95 (du 1^{er} juillet 1994 au 30 juin 1995). Le présent rapport porte sur la période allant du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996, et présente les activités réalisées depuis le dernier rapport présenté à la Conférence des Parties.

II. REUNIONS DU CONSEIL DU FEM

4. Entre le 1^{er} juillet 1995 et le 30 juin 1996, le Conseil du FEM s'est réuni trois fois : du 18 au 20 juillet 1995, du 25 au 27 octobre 1995 et du 2 au 4 avril 1996. À chaque réunion du Conseil, la Convention sur la diversité biologique était représentée par son Secrétaire exécutif. Celui-ci a pris la parole à chacune des réunions et répondu aux questions du Conseil.

5. Au cours de la période considérée, le Conseil a pris les décisions ci-après, qui intéressent directement les activités du FEM dans le domaine de la diversité biologique :

¹ Décision III/6, *Ressources et mécanisme de financement*, paragraphe 6.

- a) Approbation de la Stratégie opérationnelle du Fonds pour l'environnement mondial.
- b) Approbation de deux programmes de travail, qui porte à 437,11 millions de dollars jusqu'à juin 1996 le montant total des ressources financières consacrées par le FEM aux activités concernant la diversité biologique. Ces projets prévoient en outre des cofinancements à hauteur de 293,79 millions de dollars, qui portent le montant total du financement des activités intéressant ce secteur d'intervention à 730,90 millions de dollars.
- c) Approbation de procédures accélérées et d'une allocation initiale de 30 millions de dollars à l'appui des activités de renforcement des capacités.
- d) Approbation du mandat du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP). Lorsqu'il a examiné ce mandat, le Conseil a demandé que le STAP oeuvre en collaboration avec les organes scientifiques et techniques de la Convention. Le Conseil a noté que l'activité du STAP devrait compléter celle des organes de la Convention, *non faire double emploi* avec celle-ci.
- e) Approbation de la politique du FEM concernant la participation du public aux projets financés par le FEM.
- f) Accord visant à charger le Secrétariat de préparer et de soumettre à l'examen du Conseil une proposition sur les modalités qui permettront de simplifier le traitement et le financement des projets d'importance moyenne.

III. STRATEGIE OPERATIONNELLE DU FEM

6. La Stratégie opérationnelle du Fonds pour l'environnement mondial, qui tient pleinement compte des directives de la Conférence des Parties, a été élaborée pour aider le FEM à préparer des initiatives nationales dans ses quatre domaines d'intervention, dont la diversité biologique. Concrètement, le chapitre de la Stratégie opérationnelle qui concerne les activités menées dans le domaine de la diversité biologique considère que :

« En matière de diversité biologique, les objectifs du FEM reprennent ceux de la Convention sur la diversité biologique : « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat »². Toutes les activités financées par le FEM dans le domaine

² Convention sur la diversité biologique, Article premier.

de la diversité biologique seront strictement conformes aux directives fournies par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique »³.

7. La Stratégie opérationnelle a été préparée sur la base des consultations et des travaux préparatoires menés par le Secrétariat du FEM et des agents d'exécution du Fonds. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a été invité à participer aux réunions correspondantes pour veiller à ce que la stratégie prenne pleinement en compte les directives approuvées par la Conférence des Parties.

8. Conformément à ces directives, la Stratégie opérationnelle comporte trois catégories d'activités : i) les programmes opérationnels assortis de mesures à long terme, ii) les activités de renforcement des capacités et iii) les interventions à court terme. La dégradation des sols — en particulier la désertification et le déboisement —, dans la mesure où elle est liée à la diversité biologique, a également été prise en compte dans la stratégie.

9. La Stratégie prévoit que les mesures à long terme devront être élaborées dans le cadre d'un programme opérationnel, c'est-à-dire d'un cadre conceptuel de planification servant à l'élaboration, l'exécution et la coordination d'une série de projets pour la protection de l'environnement à l'échelle mondiale. Il organise l'élaboration des projets émanant des pays et veille à la coordination systématique des activités entre les agents d'exécution et les autres intervenants.

10. Dans le domaine de la diversité biologique, quatre programmes opérationnels initiaux ont été définis :

- i) Écosystèmes arides et semi-arides.
- ii) Écosystèmes côtiers, marins et dulçaquicoles (y compris les zones humides).
- iii) Écosystèmes forestiers.
- iv) Écosystèmes montagneux.

11. Des exemplaires de la Stratégie opérationnelle du FEM seront tenus à la disposition des participants à la troisième réunion de la Conférence des Parties.

IV. ACTIVITES OPERATIONNELLES DANS LE DOMAINE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

A. Activités de renforcement des capacités et application de l'Article 6 de la Convention

12. Par la Décision II/6, *Ressources financières et mécanisme de financement*, et la Décision II/7, *Examen des Articles 6 et 8 de la Convention*, adoptées par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion, le FEM était prié de faciliter d'urgence l'application de l'Article 6. La Décision II/6 contient le point suivant :

³ *Stratégie opérationnelle du FEM, page 16.*

« La Conférence des Parties prie la structure institutionnelle provisoire chargée de gérer le mécanisme de financement de faciliter d'urgence l'application de l'article 6 de la Convention en mettant à la disposition des pays en développement qui sont Parties à la Convention, selon des modalités souples et rapides, des ressources financières qui seront affectées à des projets. »

13. La Stratégie opérationnelle du FEM donne la définition suivante des activités de renforcement (« activités habilitantes ») des capacités dans le domaine de la diversité biologique :

« [Activités qui] posent les bases de la conception et de l'exécution d'interventions efficaces en vue de réaliser les objectifs de la Convention. Elles aideront les pays bénéficiaires à élaborer les stratégies, plans ou programmes nationaux auxquels fait référence l'Article 6 de la Convention sur la diversité biologique, et à recenser les éléments de la diversité biologique ainsi que les processus et activités devant vraisemblablement avoir des effets négatifs importants sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, conformément à l'Article 7 de la Convention. Ces activités comporteront, en règle générale, un examen et une évaluation des informations, et aideront le pays bénéficiaire à mieux comprendre la nature et la portée des actifs et des problèmes de la diversité biologique, ainsi que les options qui s'offrent à lui en matière de gestion durable et de conservation de la diversité biologique. Les activités habilitantes consistent notamment à appuyer les activités émanant des pays en matière d'inventaires de la diversité biologique réalisés sur la base de programmes et d'études exécutés à l'échelon national, sans qu'il soit besoin de procéder à de nouvelles recherches de base; à recenser les options et à fixer des priorités en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique; à préparer et à exécuter des opérations de planification de la diversité biologique — stratégies, plans d'action et plans sectoriels nationaux; et à diffuser les informations par le biais des communications nationales à présenter à la Convention sur la diversité biologique »⁴.

14. Afin de faciliter et d'accélérer la préparation et l'exécution de projets de renforcement des capacités, le FEM a pris les mesures suivantes :

- a) Il a défini des critères opérationnels dans le domaine de la diversité biologique. Ces critères, qui faciliteront la préparation et l'adoption des projets, ont été élaborés en consultation avec les agents d'exécution du FEM et le Secrétariat de la Convention.
- b) Il a approuvé un processus accéléré d'approbation des propositions de projets de renforcement des capacités des activités conformes aux critères opérationnels, compte tenu du fait que ces activités doivent être exécutées sans délai puisqu'elles rendront les pays mieux à même de faire avancer l'application des dispositions de la Convention.

⁴ *Stratégie opérationnelle du FEM, page 25.*

- c) Il a approuvé une allocation initiale de 30 millions de dollars afin d'accélérer l'exécution d'un vaste ensemble d'activités de renforcement des capacités à l'appui des conventions sur la diversité biologique et les changements climatiques.
- d) Les Secrétariats du FEM et de la Convention ont pris les dispositions nécessaires pour informer les pays réunissant les conditions requises de la disponibilité de ressources financières pour les aider à exécuter des activités de renforcement des capacités.

15. Au cours de la période couverte par le présent rapport, on a approuvé 15 propositions de projets concernant des activités de renforcement des capacités qui ont été financées par le FEM à hauteur de 3,926 millions de dollars. Quatorze d'entre elles ont été approuvées en application des procédures accélérées. Avec ces projets, le FEM a aidé à renforcer les capacités de 41 pays, notamment sous la forme d'études nationales, de plans nationaux et d'autres activités dans ce domaine. À ce jour, le montant total du financement de ces activités est de 64,18 millions de dollars. Les pays en développement parties à la Convention qui ont bénéficié de cette assistance sont les suivants :

Albanie, Argentine, Bahamas, Bhoutan, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, Gambie, Géorgie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Indonésie, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Mongolie, Mozambique, Népal, Nigéria, Ouganda, Pérou, Philippines, Syrie, Tchad, Viet Nam, Yémen et Zaïre.

16. En outre, au cours de la période considérée, dix demandes de financement au titre du mécanisme de préparation des projets ont été approuvées pour préparer des activités qui renforceront les capacités de pays réunissant les conditions requises. Ces pays sont les suivants :

Argentine, Bénin, Botswana, Ghana, Lesotho, Ouganda, Pakistan, Pérou, Roumanie et Zaïre.

17. Il faut d'urgence renforcer les capacités des pays en développement qui sont parties à la Convention sur la diversité biologique pour leur permettre d'appliquer les dispositions de ce texte. Aussi les agents d'exécution devraient-ils présenter une nouvelle série de 40 propositions de projets portant sur des activités de ce type pendant l'exercice 97 (1^{er} juillet 1996-30 juin 1997).

B. Financement de la préparation des projets

18. Le Mécanisme de préparation des projets (PDF) fournit le financement FEM nécessaire à la préparation des propositions de projets. Quarante-neuf pour cent des ressources PDF approuvées à ce jour financent la préparation de projets relevant de la diversité biologique. L'analyse du portefeuille d'opérations du FEM montre qu'un grand nombre des propositions financées par le PDF débouchent sur des projets effectivement mis en oeuvre. En conséquence, les propositions soumises à un financement PDF peuvent donner à la Conférence des Parties une idée des activités que le FEM sera amené à réaliser dans le domaine de la diversité biologique. Pendant la période

considérée, 35 des propositions soumises au PDF ont été approuvées dans ce domaine, soit un financement total à hauteur de 4,67 millions de dollars au titre de ce mécanisme. On estime que les ressources ainsi allouées devraient déboucher sur un financement FEM d'environ 120 millions de dollars au titre de projets concernant la diversité biologique. La liste des ressources PDF approuvées est jointe au présent rapport dont elle constitue l'Annexe A. Les agents d'exécution ont informé le Conseil du FEM, lors de sa réunion d'avril 1996, que la préparation de plusieurs projets consacrés à la diversité biologique en étaient à un stade avancé.

C. Projets dans le domaine de la diversité biologique

19. Le Conseil a approuvé l'ensemble des propositions de projets sur la diversité biologique figurant dans les deux projets de programme de travail qui lui ont été soumis pendant la période visée par le présent rapport. En préparant ces propositions, les agents d'exécution ont pleinement tenu compte des directives données par la Conférence des Parties lors de ses deux premières réunions. Lorsque ces propositions ont été examinées au cours des réunions du Comité des opérations du FEM, avant leur présentation au Directeur général du Fonds en vue de leur inscription au projet de programme de travail, le Secrétariat de la Convention a été invité à donner son point de vue sur chacune d'entre elles.

20. Vingt propositions de projets concernant la diversité biologique ont été approuvées par le Conseil du FEM ou le Directeur général du Fonds entre le 1^{er} juillet 1995 et le 30 juin 1996, soit un financement FEM de 25,93 millions de dollars, sur un financement total de 57,10 millions de dollars. Quinze de ces propositions portent sur des activités de renforcement des capacités (voir ci-dessus) et cinq sur des projets d'investissement et d'assistance technique. Les pays en développement qui sont parties à la Convention et qui exécutent ces dernières propositions de projets sont les suivants :

Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Botswana, Brésil, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Équateur, Guyana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Pérou, Swaziland, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

21. On trouvera à l'Annexe B du présent rapport une liste des propositions de projets approuvées dans le domaine de la diversité biologique. Le *Rapport opérationnel trimestriel* (juillet 1996) donne une description détaillée de chacun de ces projets.

Programme de microfinancements

22. En octobre 1995, le Conseil du FEM a approuvé une allocation supplémentaire de 24 millions de dollars au titre du programme de microfinancements. Ce programme a été créé pour compléter le programme de travail principal du FEM en finançant surtout des activités exécutées à l'échelon local, souvent par des ONG, pour apporter des réponses locales à des problèmes environnementaux au niveau mondial. Cent quarante-sept subventions ont ainsi été accordées dans le domaine de la diversité biologique et 21 autres l'ont été au titre de projets recoupant les quatre domaines d'intervention. L'ensemble de ces projets représente environ 70 % des financements accordés au titre de ce programme pendant la période considérée. Pour des informations plus

détaillées, on se reportera au *Rapport opérationnel trimestriel* (juillet 1996). Les pays en développement qui sont parties à la Convention et qui ont bénéficié de ces subventions dans le domaine de la diversité biologique sont les suivants :

Barbade, Belize, Bolivie, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, Ghana, Indonésie, Jordanie, Kenya, Mali, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Sénégal, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Zimbabwe.

Activités concernant la diversité biologique financées en dehors du cadre du mécanisme financier

23. Aux termes de l'Instrument du FEM, lorsque les subventions accordées par le FEM n'entrent pas dans le cadre du mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique, elles ne sont accordées qu'aux pays bénéficiaires remplissant les conditions requises qui sont parties à cette Convention⁵. De plus, la Stratégie opérationnelle du FEM précise que lorsque le FEM fournit une assistance en dehors du mécanisme financier, il veille à ce que celle-ci soit pleinement compatible avec les directives fournies par la Conférence des Parties à la Convention⁶. S'agissant de la période considérée dans le présent rapport, deux propositions de projets concernent des activités à réaliser dans des pays ne réunissant pas les conditions requises pour bénéficier d'un financement dans le cadre du mécanisme financier (Lituanie et Ukraine). Ces projets sont donc financés en dehors de ce mécanisme, mais les agents d'exécution ont suivi les directives de la Conférence des Parties en préparant les propositions correspondantes, et le point de vue du Secrétariat de la Convention a été sollicité dans chaque cas.

Mobilisation de moyens de financement supplémentaires

24. L'un des dix principes opérationnels de la Stratégie opérationnelle du FEM, est le suivant : « Afin d'assurer la meilleure protection possible de l'environnement, le FEM mettra l'accent sur son rôle de catalyseur et recherchera des moyens de financement supplémentaires auprès d'autres sources »⁷. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le montant des cofinancements a dépassé celui des ressources financières fournies par le FEM : sur les quelque 57 millions de dollars versés au total, plus de 25 l'ont été par le FEM et près de 32 par des sources extérieures⁸. Globalement, le financement des activités concernant la diversité biologique jusqu'en juin 1996 s'établit à 730,90 millions de dollars, dont plus de 437 millions fournis par le FEM et près de 240 millions par d'autres sources.

Projets concernant les eaux internationales

⁵ Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, paragraphe 9 b).

⁶ Stratégie opérationnelle du FEM, page 16.

⁷ Stratégie opérationnelle du FEM, page 2.

⁸ Stratégie opérationnelle du FEM, page 2.

25. Il convient de souligner que de nombreux projets menés dans le domaine des eaux internationales comportent d'importantes activités intéressant la diversité biologique. Présentées au titre du domaine « eaux internationales » et approuvées au cours de la période visée par le présent rapport, les propositions de projet et de préparation de projets suivantes contribuent directement à la conservation et à l'utilisation durable des éléments de la biodiversité dulçaquicole, marine et côtière. Le FEM a affecté à ces activités un montant total de 40,2 millions de dollars, le montant global du financement dépassant 90 millions de dollars.

TABLEAU 1 : FINANCEMENT DE LA PRÉPARATION DE PROJETS CONCERNANT LES EAUX INTERNATIONALES ET COMPORTANT UN IMPORTANT VOLET CONSACRÉ À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

TITRE	FINANCEMENT PAR LE FEM	FINANCEMENT TOTAL
Lac Ohrid (Albanie/Macédoine)	285 000	285 000
Gestion de l'environnement du bassin de la mer d'Aral (Kazakstan, Iran, Turkménistan)	340 000	340 000
Fleuve Bermejo (Argentine/Bolivie)	280 000	280 000
Mer Rouge et golfe d'Aden (Égypte, Éthiopie, Jordanie, Somalie, Soudan, Yémen)	340 000	340 000
Delta de l'Okavango (Angola, Botswana, Namibie)	350 000	350 000
Bassin du lac Tchad (Cameroun, Nigéria, Tchad)	347 000	347 000
Bassin du Dniepr (Bélarus, Russie, Ukraine)	261 000	261 000
Mer Noire (Bulgarie, Géorgie, Roumanie, Russie, Turquie, Ukraine)	49 000	49 000
Bassin du Danube (Bulgarie, Croatie, Hongrie, Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine)	290 000	290 000
FINANCEMENT TOTAL	2 542 000	2 542 000

TABLEAU 2 : PROPOSITIONS DE PROJET CONCERNANT LES EAUX INTERNATIONALES ET COMPORTANT UN IMPORTANT VOLET CONSACRÉ À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

TITRE	FINANCEMENT PAR LE FEM	FINANCEMENT TOTAL
Lac Victoria (Kenya, Ouganda, Tanzanie)	35 000 000	77 800 000
Golfe d'Aqaba (Jordanie)	2 700 000	12 670 000
FINANCEMENT TOTAL	37 700 000	90 470 000

V. APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONVENTION

26. Conformément à la demande de la Conférence des Parties, la présente section analyse succinctement la façon dont le mécanisme de financement a appliqué les directives de cette Conférence.

27. La politique générale, la stratégie et les priorités du programme, et les critères définissant les conditions d'attribution et d'utilisation des ressources financières, adoptés par la Conférence des Parties à sa première réunion⁹, ont été pleinement pris en compte pour formuler la Stratégie opérationnelle du FEM conformément à laquelle ils sont également repris dans les programmes opérationnels en préparation sur la diversité biologique. Par ailleurs, la Stratégie dispose que « le FEM maintiendra la souplesse voulue pour pouvoir s'adapter à des situations nouvelles et incorporer les nouvelles directives émanant des conventions pertinentes et du Conseil du FEM¹⁰ ».

Directives données par la Conférence des Parties à sa première réunion (novembre/décembre 1994)

28. À sa première réunion, la Conférence des Parties a défini treize priorités de programme¹¹. Le FEM a financé un certain nombre d'activités conformément à ces priorités. Les activités du FEM approuvées pendant la période considérée, qui correspondent à chacune des priorités de programme, sont décrites ci-après.

⁹ UNEP/CBD/COP/1/17, Décision I/2, Annexe I.

¹⁰ *Stratégie opérationnelle du FEM*, page 1.

¹¹ UNEP/CBD/COP/1/17, Décision I/2, Annexe I, paragraphe 4.

a) *Projets et programmes prioritaires à l'échelon national répondant aux objectifs de la Convention*

29. Le Comité des opérations du FEM (GEFOP) veille à ce que les projets du FEM soient bien entrepris à l'initiative des pays. Les propositions de projets sont préparées conformément à la Stratégie opérationnelle du FEM, qui précise que « les programmes et projets du FEM émaneront du pays considéré ¹² ». Le cycle du projet du FEM précise que chaque proposition de projet doit être assortie d'une lettre d'agrément émanant de l'agent de liaison pour les opérations au niveau national. La Conférence des Parties a décidé que seuls les pays en développement parties à la Convention sont habilités à recevoir des ressources financières du FEM dans le cadre du mécanisme de financier de la Convention. Le point vue du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique est sollicité pour chaque proposition de projet afin de déterminer si le pays considéré remplit les conditions requises.

30. Par ailleurs, l'Instrument du FEM précise que le pays considéré doit être partie à la Convention sur la diversité biologique pour pouvoir prétendre au financement du FEM dans ce domaine ¹³.

b) *Élaboration de stratégies, plans et programmes nationaux visant à conserver la diversité biologique et à assurer une exploitation durable de ses éléments constitutifs, conformément à l'Article 6 de la Convention*

31. Cette priorité de programme est prise en compte dans le cadre des projets consacrés au renforcement des capacités. Quinze projets de ce type ont été approuvés pendant la période ici considérée. Plusieurs mesures ont été prises (voir paragraphes 12 à 17) pour accélérer encore la préparation et l'exécution des activités de renforcement des capacités.

c) *Renforcement de la conservation, gestion et utilisation durable des écosystèmes et habitats retenus par les gouvernements, conformément à l'Article 7 de la Convention*

32. Un projet régional, *Inventaire, évaluation et surveillance de la diversité botanique en Afrique australe* (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie et Zimbabwe) prend tout particulièrement en considération cette priorité de programme. D'autres projets ont des volets qui correspondent à cette priorité.

d) *Identification et surveillance des éléments sauvages et domestiqués de la diversité biologique, en particulier de ceux qui sont menacés, et application de mesures visant à en assurer leur conservation et leur utilisation durable*

¹² *Stratégie opérationnelle du FEM*, page 3.

¹³ *Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial*, paragraphe 9 b).

33. Le financement devant permettre de préparer trois propositions de projets à l'appui de cette priorité de programme a été approuvé. Il s'agit des propositions suivantes :

PROPOSITIONS DE PROJETS

PAYS	INTITULÉ
Afrique (Ouganda, Zaïre)	Survie du rhinocéros blanc du Nord
Inde	Projet de régénération et de gestion des récifs coralliens
Indonésie	Projet de régénération et de gestion des récifs coralliens

- e) *Renforcement des capacités, y compris la mise en valeur des ressources humaines et le développement et/ou le renforcement des capacités institutionnelles pour faciliter l'élaboration et/ou la mise en oeuvre de stratégies et plans nationaux pour les programmes et activités prioritaires aux fins de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses éléments constitutifs*

34. La Stratégie opérationnelle prévoit que le FEM programmera ses opérations dans trois grandes catégories connexes : programmes opérationnels, activités de renforcement des capacités et interventions à court terme. Les activités de renforcement des capacités correspondent à cette priorité et visent à élaborer des stratégies et plans nationaux (voir paragraphes 12 à 17).

35. En outre, les financements pour la préparation de projets et les propositions de projet ci-après ont été approuvés et correspondent aux priorités de programme auxquelles le présent paragraphe fait référence :

FINANCEMENT DE LA PRÉPARATION DE PROJETS

PAYS	INTITULÉ
Régional (Antigua-et-Barbuda, Barbade, Trinité-et-Tobago)	Bahamas, Élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux sur la diversité biologique pour les petits États insulaires des Caraïbes
Ghana	Mise en place d'un cadre directif et institutionnel pour la prospection des ressources biologiques
Lesotho	Élaboration d'un programme de conservation de la diversité biologique
Roumanie	Fixation de priorités et plan d'action pour la diversité biologique
Tchad	Renforcement des capacités pour la conservation de la diversité biologique
Zaïre	Renforcement de la capacité institutionnelle pour

PROPOSITIONS DE PROJET

PAYS	INTITULÉ
Régional (Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Venezuela)	Action pour une Amazonie durable

- f) Conformément à l'Article 16 de la Convention et pour parvenir à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments, des projets qui favorisent l'accès aux techniques appropriées, leur transfert et la coopération visant à leur mise au point conjointe*

36. Le projet régional *Inventaire, évaluation et surveillance de la diversité botanique en Afrique australe* (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie et Zimbabwe) correspond à cette priorité de programme.

- g) Projets qui encouragent la durabilité des avantages qui en résultent, qui sont susceptibles d'enrichir l'expérience que l'on a de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, qui pourraient avoir des applications ailleurs, et qui encouragent l'excellence scientifique*

37. Parmi les projets approuvés pendant l'exercice, les projets ci-après correspondent particulièrement bien à cette priorité :

PAYS	INTITULÉ
Régional (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)	Inventaire, évaluation et surveillance de la diversité botanique en Afrique australe
Régional (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Pérou)	Fonds des entreprises latino-américaines pour la diversité biologique

- h) Activités qui donnent accès à d'autres fonds internationaux, nationaux ou du secteur privé, ainsi qu'à la coopération scientifique et technique*

38. L'un des principes opérationnels régissant l'élaboration et l'exécution du programme de travail du FEM est le suivant : « Afin d'assurer la meilleure protection possible de l'environnement, le FEM mettra l'accent sur son rôle de catalyseur et recherchera des moyens de financement

supplémentaires auprès d'autres sources ¹⁴ ». Pendant la période ici considérée, les projets ci-après ont permis de mobiliser des ressources supplémentaires :

PAYS	INTITULÉ
Comores	Diversité biologique des îles
Viet Nam	Création de zones protégées pour la conservation des ressources
Régional (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)	Inventaire, évaluation et surveillance de la diversité botanique en Afrique australe
Régional (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Pérou)	Fonds des entreprises pour la diversité biologique en Amérique latine

39. Parmi ces projets, le Fonds des entreprises latino-américaines pour la diversité biologique en Amérique latine contribuera à la création d'un fonds à hauteur de 30 millions de dollars, qui servira à investir des fonds propres ou des quasi-fonds propres dans le capital d'entreprises latino-américaines qui exploitent durablement ou protègent la diversité biologique.

- i) *Mesures novatrices, en particulier incitations économiques, visant à assurer la conservation de la diversité biologique et/ou l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, y compris les projets qui aident les pays en développement à faire face aux situations dans lesquelles les communautés locales ont à prendre en charge des coûts d'opportunité et projets visant à recenser les moyens permettant de compenser lesdits coûts, conformément à l'Article 11 de la Convention*

40. Les financements pour la préparation de projets et les propositions de projet exposés ci-après présentent des mesures novatrices, parmi lesquelles l'utilisation d'incitations économiques visant à promouvoir la conservation et l'exploitation durable de la diversité biologique.

FINANCEMENT DE LA PRÉPARATION DES PROJETS

PAYS	INTITULÉ
Brésil	Étude de faisabilité de la fabrication industrielle de produits forestiers non ligneux de Juruena

¹⁴ *Stratégie opérationnelle du FEM, page 2.*

PROPOSITIONS DE PROJETS

PAYS	INTITULÉ
Viet Nam	Création de zones protégées pour la conservation des ressources
Régional (Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Venezuela)	Action pour une Amazonie durable
Régional (Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Pérou)	Fonds des entreprises pour la diversité biologique en Amérique latine

- j) Projets qui renforcent la participation des populations locales et autochtones à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs*

41. Comme indiqué aux paragraphes 35 et 36 du présent rapport, le Conseil a approuvé une politique concernant la participation du public aux projets du FEM. Les projets financés par le FEM prévoient la consultation et la participation, selon les besoins, des collectivités locales et autochtones. Les projets ci-après mettent particulièrement l'accent sur la participation des collectivités locales et autochtones.

PAYS	INTITULÉ
Comores	Diversité biologique des îles
Viet Nam	Création de zones protégées pour la conservation des ressources

- k) Projets qui encouragent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des ressources côtières et marines menacées. Aussi, les projets qui encouragent la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs dans d'autres zones écologiquement vulnérables comme par exemple, les zones arides et semi-arides et les zones montagneuses*

42. Trois des quatre programmes opérationnels initiaux en préparation dans le domaine de la diversité biologique prennent en considération les priorités précitées :

- a) Écosystèmes arides et semi-arides
- b) Écosystèmes côtiers, marins et dulçaquicoles (y compris les zones humides)
- c) Écosystèmes montagneux

43. Les financements pour la préparation de projets et les propositions de projets qui ont été approuvés pendant la période ici considérée et qui correspondent aux priorités précitées sont les suivants ¹⁵ :

FINANCEMENT DE LA PRÉPARATION DES PROJETS

PAYS	INTITULÉ
Régional (Comores, Madagascar, Seychelles)	Programme de production de la biodiversité marine pour l'ouest de l'océan Indien
Régional (Angola, Botswana, Namibie)	Projet hydro-environnemental intégré du bassin de l'Okavango
Régional (Albanie, Égypte, Liban, Tunisie)	Zones humides méditerranéennes
Régional (Jordanie, Liban)	Matériel végétal pour les terres arides et conservation, aménagement et utilisation durable de la biodiversité des terres arides dans des agro-écosystèmes prioritaires
Inde	Préservation et gestion de la biodiversité marine et côtière
Inde	Projet de régénération et de gestion des récifs coralliens
Indonésie	Projet de régénération et de gestion des récifs coralliens
Ouganda	Biodiversité et conservation dans les zones non protégées

PROPOSITIONS DE PROJET

PAYS	INTITULÉ
Comores	Diversité biologique des îles
Viet Nam	Création de zones protégées pour la protection des ressources

¹⁵ Voir également les Tableaux 1 et 2 qui renseignent sur les activités concernant les eaux internationales et comportant un volet consacré à la diversité biologique.

- l) *Projets qui encouragent la conservation et/ou l'utilisation durable des espèces endémiques*

44. Les activités approuvées ci-après portent sur la conservation et/ou l'utilisation durable des espèces endémiques :

FINANCEMENT DE LA PRÉPARATION DES PROJETS

PAYS	INTITULÉ
Liban	Renforcement des capacités nationales et préservation au niveau local pour la protection durable de la diversité biologique
Pérou	Conservation in situ des cultivars indigènes et des espèces sauvages apparentées
Régional (Jordanie, Liban)	Conservation, gestion et utilisation viable de la biodiversité des terres arides dans les agro-écosystèmes prioritaires
Sierra Leone	Réseau de ressources génétiques

PROPOSITIONS DE PROJET

PAYS	INTITULÉ
Comores	Biodiversité des îles
Régional (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)	Inventaire, évaluation et surveillance de la biodiversité botanique en Afrique australe

- m) *Projets visant à assurer la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs qui prennent en compte les aspects sociaux, y compris les aspects concernant la pauvreté*

45. La Stratégie opérationnelle du FEM dispose que « Les projets du FEM seront associés aux activités nationales de développement durable »¹⁶; « la viabilité des succès obtenus dans le domaine de l'amélioration de la diversité biologique planétaire dépendra, pour une grande part, de la mesure dans laquelle les activités du FEM ... se rapportent aux cadres de politique générale et plans de développement sectoriel, économique et social nationaux appropriés »¹⁷; et « Les activités

¹⁶ *Stratégie opérationnelle du FEM, page 3.*

¹⁷ *Stratégie opérationnelle du FEM, pages 16-17.*

du FEM seront conçues de manière à ... être écologiquement, socialement et financièrement durables »¹⁸.

46. La préparation et les propositions de projets financées par le FEM dans le domaine de la diversité biologique prennent bien en compte les aspects sociaux, y compris les aspects concernant la pauvreté. On trouvera ci-après quelques exemples particulièrement pertinents d'activités approuvées pendant la période considérée :

FINANCEMENT DE LA PRÉPARATION DES PROJETS

PAYS	INTITULÉ
Régional (Angola, Botswana, Namibie)	Projet hydro-environnemental intégré du bassin de l'Okavango
Bénin	Préparation d'un plan de gestion et de présentation des parcs nationaux
Ghana	Définition d'un cadre réglementaire et institutionnel pour la bioprospection
Inde	Projet de régénération et de gestion des récifs coralliens
Indonésie	Projet de régénération et de gestion des récifs coralliens
Ouganda	Préservation de la biodiversité dans les zones non protégées

PROPOSITIONS DE PROJET

PAYS	INTITULÉ
Régional (Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Venezuela)	Action en faveur d'un développement durable de l'Amazonie
Viet Nam	Création de zones protégées pour la conservation des ressources

¹⁸ *Stratégie opérationnelle du FEM, page 3.*

Directives fournies par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion (novembre 1995)

47. À la suite de l'examen des directives approuvées par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion, on a considéré qu'il pouvait être donné pleinement suite aux nouvelles directives dans le cadre de la stratégie opérationnelle approuvée par le FEM. De plus, les directives de la Convention sont prises en compte dans la préparation des programmes opérationnels recommandés dans la stratégie. D'autres programmes opérationnels seront proposés et préparés en fonction des besoins pour satisfaire aux nouvelles directives que pourra élaborer la Conférence des Parties. Les mesures spécifiques prises pour donner suite aux demandes présentées par la Conférence des Parties à sa deuxième réunion, telles que l'accélération des mesures de renforcement des capacités et du versement des subventions de montant moyen et la préparation d'un rapport sur les modalités de l'assistance à fournir aux pays en développement Parties à la Convention pour le renforcement des capacités nécessaires au fonctionnement du centre d'échange, sont décrites ci-après :

Dans sa décision II/3, la Conférence des Parties prie le Fonds pour l'environnement mondial d'étudier la possibilité d'assurer un appui aux pays en développement Parties à la Convention par l'intermédiaire du mécanisme de financement aux fins du renforcement des capacités nécessaires au fonctionnement du centre d'échange et de faire rapport à la Conférence des Parties à sa troisième réunion.

48. Les Secrétariats du FEM et de la Convention se sont consultés de façon approfondie au sujet du centre d'échange. Le FEM a établi un rapport à l'intention de la Conférence des Parties sur l'action qu'il a entreprise pour ce qui est d'étudier la possibilité d'assurer un appui aux pays en développement Parties à la Convention pour le renforcement des capacités nécessaires au fonctionnement du centre d'échange. Ce rapport a été soumis à la Conférence des Parties.

Au paragraphe 5 de sa décision II/6, la Conférence des Parties prie le FEM de faciliter d'urgence l'application de l'Article 6.

49. La section du présent rapport qui décrit les activités de renforcement des capacités indique la façon dont il est donné suite à cette demande.

Au paragraphe 6 de la décision II/6, il est demandé au FEM de tenir pleinement compte, et de manière suivie, des avis de la Conférence des Parties concernant l'élaboration de la Stratégie opérationnelle et de ses programmes. Par ailleurs, la Conférence des Parties prie le FEM de tenir compte des recommandations suivantes pour préparer le rapport qu'il lui soumettra à sa troisième réunion :

- a) Fournir des renseignements détaillés montrant que les programmes de travail approuvés sont conformes aux avis de la Conférence des Parties;*
- b) Soumettre la liste des projets proposés par les pays pouvant prétendre à un financement en indiquant quel est l'état d'avancement de ces projets.*

50. Lors de la préparation des programmes opérationnels prévus dans la stratégie du FEM, il est mis l'accent sur les directives de la Convention. Des programmes opérationnels supplémentaires seront proposés et préparés en fonction des besoins pour satisfaire aux nouvelles directives que pourra élaborer la Conférence des Parties.

51. Le présent rapport du FEM satisfait aux exigences énoncées dans la décision II/6. Il fournit des informations détaillées sur la compatibilité des programmes de travail approuvés avec les directives de la Conférence des Parties. On trouvera à l'Annexe C une liste des projets présentés par les Parties réunissant les conditions requises et des informations sur leur état d'avancement.

Au paragraphe 7 de la décision II/6, la Conférence des Parties demande au FEM de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour accélérer la préparation et l'approbation des projets.

52. Le FEM s'emploie en permanence à rationaliser son cycle des projets et à accélérer le processus de préparation et d'approbation des projets. Pendant la période considérée, un certain nombre d'améliorations importantes ont été apportées ou ont été examinées.

- a) Le Conseil a accepté d'approuver les programmes de travail par courrier pendant la période séparant deux de ses réunions ordinaires. L'examen des programmes de travail en sera facilité, le Conseil ayant ainsi deux fois plus d'occasions d'approuver des propositions de projet.
- b) Reconnaissant qu'il est essentiel d'apporter une aide pour faciliter l'application d'urgence de l'Article 6 de la Convention, le Conseil a approuvé un processus accéléré d'approbation des activités de renforcement des capacités. À une récente réunion de la direction du FEM, un accord a été conclu sur les mesures à prendre pour simplifier l'examen et les consultations internes, et hâter les décaissements au titre des projets concernant des activités de renforcement des capacités, une fois obtenue l'approbation de ces projets.
- c) Le Conseil a prié le Secrétariat de lui soumettre, pour examen, une proposition concernant les moyens de rationaliser l'instruction du dossier et le financement des projets de moyenne envergure. Cette proposition sera examinée par le Conseil à sa réunion d'octobre 1996.
- d) À une réunion des Directeurs des Agents d'exécution du FEM tenue en juin 1996, le Président Directeur général du Fonds a informé les Directeurs de l'état d'avancement de la programmation des ressources financières, des engagements et des décaissements du FEM. On a constaté que, si la qualité des projets du FEM s'était nettement améliorée avec le temps et si la capacité d'engager des ressources au titre des projets était satisfaisante, le décaissement des fonds restait un problème. Le Président de la Banque mondiale a décrit brièvement les mesures qu'il mettait en oeuvre au sein de la Banque pour rationaliser le cycle des projets et la documentation y relative, et a indiqué qu'il allait demander aux services de la

Banque d'étudier la possibilité de réduire de moitié le temps de constitution du dossier des projets du FEM relevant de la Banque. Les Directeurs du PNUD et du PNUE ont fait savoir que leurs services allaient également étudier la possibilité d'accélérer encore la constitution des dossiers des projets et le processus de décaissement au sein de leurs organismes respectifs.

Au paragraphe 8 de la décision II/6, la Conférence des Parties demande que le SBSTTA se fasse représenter aux réunions du STAP et vice versa.

53. Le STAP invite le Président du SBSTTA à participer ou à se faire représenter à chacune de ses réunions.

Au paragraphe 10 de sa décision II/6, la Conférence des Parties recommande au FEM d'étudier la possibilité de promouvoir la participation du public, sous diverses formes, ainsi que la collaboration entre les divers échelons de l'administration publique et les diverses couches de la société, notamment la possibilité de créer un programme de dons pour les projets d'ampleur moyenne

54. La Stratégie opérationnelle du FEM dispose que : « Les projets du FEM permettront la consultation et, le cas échéant, la participation des bénéficiaires et des groupes concernés. »¹⁹ Au chapitre consacré à la diversité biologique, il est en outre indiqué qu'« Il est vital de faire participer les parties prenantes touchées », et que « L'engagement de la population locale dans les activités que le FEM se propose de réaliser dans le domaine de la diversité biologique doit s'appuyer sur la connaissance de son cadre social, culturel et économique, et de l'impact de cette population sur les ressources biologiques. »²⁰

55. À sa réunion d'avril 1996, le Conseil du FEM a approuvé la politique du FEM en matière de participation du public aux projets du FEM. Les directives opérationnelles devant aider les agents d'exécution à tenir compte de la politique approuvée dans la préparation et l'exécution des projets du FEM sont en voie d'élaboration.

56. Comme indiqué au paragraphe 5 (f), le Secrétariat a été prié de préparer et de soumettre au Conseil, pour examen, une proposition sur les modalités d'une rationalisation de la constitution du dossier et du financement des projets d'ampleur moyenne. Le Conseil examinera cette proposition à sa réunion d'octobre 1996.

Dans sa décision II/7, intitulée « Examen des Articles 6 et 8 de la Convention », la Conférence des Parties prie le FEM de faciliter l'application immédiate des Articles 6 et 8 de la Convention en fournissant aux pays en développement Parties des ressources destinées à financer des projets, et ce selon des modalités souples et rapides ».

¹⁹ Stratégie opérationnelle du FEM, page 2.

²⁰ Stratégie opérationnelle du FEM, page 24.

57. Comme indiqué plus haut, le FEM s'occupe d'appliquer l'Article 6 dans le cadre des « Activités de renforcement des capacités » et a adopté des procédures visant à accélérer l'approbation de ces activités. Pendant la période considérée, 15 projets ont été approuvés, dont certains éléments sont destinés à aider les pays en développement Parties à élaborer des stratégies, plans ou programmes nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ou à adapter à ces fins les stratégies, plans ou programmes existants. Dans le cadre de ces projets, le FEM a fourni une assistance à 41 pays.

58. À ce jour, le FEM a approuvé 55 propositions de projet concernant la conservation in situ, en application de l'Article 8. Pendant la période considérée, il a approuvé 3 propositions de projets et 24 propositions de financement au titre de la préparation des projets, dont certains éléments intéressent la conservation in situ. Ces propositions sont énumérées aux tableaux 3 et 4.

TABLEAU 3 : PROJETS INTÉRESSANT LA CONSERVATION IN SITU

TITRE	FINANCEMENT PAR LE FEM (MILLIONS DE USD)	FINANCEMENT TOTAL (MILLIONS DE USD)
Fonds des entreprises latino-américaines pour la diversité biologique	5,00	30,00
Diversité biologique des îles Comores	2,44	3,28
Zones protégées du Viet Nam	5,69	5,70
FINANCEMENT TOTAL	13,13	38,98

TABLEAU 4 : PRÉPARATION DE PROJETS DE CONSERVATION IN SITU

TITRE	FINANCEMENT PAR LE FEM (USD)	FINANCEMENT TOTAL (USD)
Afrique centrale, gestion régionale de l'information sur l'environnement	25.000	25.000
Afrique du Nord, rhinocéros blanc	25.000	25.000
Afrique australe, programme d'appui à la diversité biologique	24.800	24.800
Argentine, conservation de la diversité biologique	289.000	289.000
Bénin, zones protégées	244.000	244.000
Brésil, protection de la forêt de Jurena	279.900	279.900
Diversité biologique des terres arides	52.000	52.000
Germoplasme pour terres arides	55.000	55.000
Mondial, création d'un système représentatif mondial de zones marines protégées	350.000	350.000
Honduras, conservation de la diversité biologique	300.000	300.000
Programme relatif aux ressources marines de la partie occidentale de l'océan Indien	25.000	25.000
Indonésie, récifs coralliens	280.000	280.000

TABLEAU 4 : PRÉPARATION DE PROJETS DE CONSERVATION IN SITU
(suite)

TITRE	FINANCEMENT PAR LE FEM (USD)	FINANCEMENT TOTAL (USD)
Projet relatif au bassin de l'Okavango (Angola, Botswana, Namibie)	25.000	25.000
Lesotho, programme relatif à la diversité biologique	25.000	25.000
Couloir méso-américain	348.000	348.000
Nicaragua, diversité biologique du couloir atlantique	330.000	330.000
Pakistan, stratégie en matière de diversité biologique	338.000	338.000
Papouasie-Nouvelle-Guinée, programme de gestion et de surveillance des forêts	22.000	22.000
Pérou, protection in situ	171.500	171.500
Roumanie, stratégie de conservation de la diversité biologique	25.000	25.000
Roumanie, fixation de priorités	25.000	25.000
Sri Lanka, plantes médicinales	345.000	345.000
Ouganda, conservation de la diversité biologique	289.000	289.000
Venezuela, conservation et gestion durable de la diversité biologique	25.000	25.000
FINANCEMENT TOTAL	3 918 200	3 918 200

Décision II/8 Examen préliminaire des éléments constitutifs de la diversité biologique qui sont particulièrement menacés et des mesures qui pourraient être prises dans le cadre de la Convention

59. L'assistance du FEM n'est pas expressément sollicitée dans le texte de cette décision, mais celle-ci souligne la nécessité d'un renforcement des capacités ainsi que de ressources financières suffisantes pour l'accomplissement des tâches qui y sont envisagées, et encourage les Parties, dans le cadre de leur premier rapport national, à dégager les questions prioritaires intéressant particulièrement les éléments de la diversité biologique menacés. Le FEM est prêt à aider une Partie réunissant les conditions requises à préparer son premier rapport national si celle-ci lui en fait la demande. Il peut également financer des activités de projet visant à traiter les questions prioritaires dégagées par les Parties conformément aux directives de la Convention. Les critères opérationnels régissant les activités de renforcement des capacités et la Stratégie opérationnelle du FEM précisent bien que le FEM peut offrir ce type d'assistance.

60. Pendant la période considérée, deux propositions concernant la préparation de projets devant traiter des éléments de la diversité biologique menacés d'extinction ont été approuvés, pour une valeur de 305.000 dollars. Il s'agit du Plan de survie du rhinocéros blanc du Nord et de la protection des récifs coralliens de l'Indonésie.

61. Les autres politiques approuvées dans le préambule de la décision, telles que l'utilisation de l'approche écosystème comme principal cadre d'action, l'identification des forces qui déterminent la situation et l'évolution des éléments de la diversité biologique, l'importance reconnue à la mobilisation de l'ensemble des connaissances et des compétences techniques existantes, et l'importance reconnue de la nécessité de renforcer les capacités sont expressément entérinées dans la Stratégie opérationnelle du FEM et contribuent à la mise en place du cadre dans lequel sont préparées ses propositions de projet.

Dans la décision II/17, intitulée « Forme et fréquence des rapports nationaux devant être présentés par les Parties », la Conférence des Parties demande instamment que le mécanisme de financement établi au titre de la Convention mette des ressources financières à la disposition des pays en développement afin qu'ils puissent établir leurs rapports nationaux.

62. Les critères opérationnels régissant les activités de renforcement des capacités dans le domaine de la diversité biologique disposent que, « pour répondre à la demande de la Conférence des Parties à la Convention à sa deuxième réunion, pour la période 1996-97, les activités de renforcement des capacités peuvent également inclure une assistance financière destinée à faciliter la préparation des informations à présenter dans le cadre de rapports nationaux à la Conférence des Parties ».

63. Au moment de la préparation du présent rapport, 15 projets comportant un volet concernant la préparation du rapport national du pays bénéficiaire ont été approuvés. On compte que pendant l'exercice 97 une quarantaine de projets concernant des activités de renforcement des capacités seront approuvés pour aider les pays en développement Parties à s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports.

VI. QUESTIONS DIVERSES

64. Le Conseil du FEM tient également à appeler l'attention de la Conférence des Parties sur trois questions supplémentaires : a) les activités de renforcement des capacités; b) la possibilité d'apporter un appui aux Parties pays en développement par l'intermédiaire du mécanisme de financement aux fins du renforcement des capacités nécessaires au fonctionnement du centre d'échange; et c) les surcoûts.

A. Diffusion de l'information auprès des pays

65. Comme on l'a vu aux paragraphes 5 (c) et 14 (c), le Conseil du FEM a approuvé un budget au titre des activités de renforcement des capacités ainsi que des procédures accélérées d'approbation des propositions de projet. À cet égard, le Conseil a également demandé au Secrétariat du FEM de coordonner, en consultation avec les agents d'exécution et le Secrétariat de la Convention, un processus de diffusion de l'information pour aviser les pays bénéficiaires que des ressources sont disponibles pour les activités de renforcement des capacités et analyser les demandes d'aide financière dans les deux ou trois mois à venir.

66. Comme suite à cette demande, le Secrétariat du FEM a informé les agents de liaison pour les opérations du FEM en poste dans les pays bénéficiaires réunissant les conditions requises de la décision du Conseil et de la possibilité de recevoir une aide financière aux fins des activités de renforcement des capacités et, en particulier, de l'application de l'Article 6 de la Convention, et de la préparation du rapport national que le pays visé doit présenter à la Conférence des Parties. Ce processus de diffusion de l'information a été porté à l'attention des agents de liaison de la Convention dans le rapport administratif du Secrétaire exécutif de la Convention établi à l'intention des Parties.

67. La Conférence des Parties est invitée à apporter son concours dans ce domaine en exhortant toutes les Parties qui souhaiteraient recevoir une assistance au titre des activités de renforcement des capacités par l'intermédiaire du FEM à se manifester dans les meilleurs délais et à collaborer avec les agents d'exécution du FEM en vue de préparer et d'exécuter des projets dans ce domaine entrepris à l'initiative des pays.

B. Centre d'échange

68. Comme indiqué au paragraphe 28, le FEM a, en consultation avec le Secrétariat de la Convention, établi un rapport sur la possibilité d'apporter un appui aux fins du renforcement des capacités nécessaires au fonctionnement du centre d'échange. Le rapport du FEM expose un certain nombre de modalités suivant lesquelles celui-ci peut fournir un appui aux Parties en ce qui concerne le fonctionnement du centre d'échange. Le FEM accueillera favorablement toute nouvelle directive que la Conférence des Parties pourrait élaborer.

C Surcoûts

69. Le Conseil du FEM a considéré que la notion de surcoût devait être appliqués avec souplesse. Le Secrétariat et les agents d'exécution se concertent actuellement sur les moyens d'appliquer l'approche adoptée pour les surcoûts à tel ou tel domaine d'intervention ou projet. Les projets concernant la diversité biologique étant ceux qui ont présenté le plus de difficultés, l'effort portera plus particulièrement sur ce domaine d'intervention, étant entendu que les leçons tirées seront appliquées, le cas échéant, dans les autres domaines d'intervention. On se propose de définir des critères applicables aux projets (que ceux-ci concernent la formation, le renforcement des capacités, le renforcement institutionnel ou la planification) qui permettent une évaluation rapide des surcoûts. Des directives seront élaborées sur les moyens d'effectuer cette évaluation et sur la question de savoir comment identifier les éléments qui doivent bénéficier d'un *financement intégral*. Une analyse plus approfondie des surcoûts s'impose dans le cas des grands projets d'investissements, tels que ceux qui tentent de remédier aux causes fondamentales de la diminution de la diversité biologique en tirant parti d'une activité de développement durable d'une façon qui protège la diversité des ressources biologiques. Différents modèles seront élaborés pour procéder à cette analyse.

**LISTE DES PROJETS SUR LA BIODIVERSITÉ FINANCÉS PAR
LE MÉCANISME DE PRÉPARATION DES PROJETS
(Projets approuvés entre juillet 1995 et juin 1996)**

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD)
Argentine	Projet de préservation de la biodiversité	289 000
Bénin	Préparation d'un projet de préservation et de gestion des parcs nationaux	244 000
Botswana	Projet hydro-environnemental intégré du bassin fluvial de l'Okavango	25 000
Brésil	Étude de faisabilité de Juruena pour la production industrielle de produits forestiers non ligneux	279 917
Tchad	Renforcement des capacités pour la préservation de la biodiversité au Tchad	25 000
Ghana	Définition d'un cadre réglementaire et institutionnel pour la bioprospection	49 000
Projet mondial	Établissement d'un système mondial représentatif des zones marines protégées	350 000
Honduras	Préservation de la biodiversité	300 000
Inde	Préservation et gestion de la biodiversité marine et côtière	24 000
Inde	Projet de gestion et de régénération de récifs coralliens	345 000
Indonésie	Projet de gestion et de régénération de récifs coralliens	280 000
Lesotho	Mise en place d'un Programme de protection de la biodiversité au Lesotho	25 000
Nicaragua	Couloir atlantique pour la biodiversité	330 000
Pakistan	Stratégie de biodiversité	338 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Programme de surveillance et d'aménagement des forêts	22 000

ANNEXE A

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD)
Pérou	Conservation in situ des cultivars indigènes et des espèces sauvages apparentées	171 500
Région (Comores, Madagascar, Seychelles)	Programme de protection de la biodiversité marine pour l'ouest de l'océan Indien	25 000
Région (Cameroun, Ghana, Kenya, Madagascar, Tunisie)	Renforcement des capacités des ONG locales par l'étude de la biodiversité	24 000
Région (Madagascar, Malawi, Zambia)	Programme d'appui à la biodiversité en Afrique australe	24 800
Région (Ouganda, Zaïre)	Plan de survie pour le rhinocéros blanc du Nord	25 000
Région (Égypte)	Politique pour l'environnement de la Méditerranée méridionale	25 000
Région (Liban, Jordanie)	Conservation, aménagement et utilisation durable de la biodiversité des terres arides dans les agro-écosystèmes prioritaires	52 000
Région (Égypte, Tunisie)	Matériel végétal pour les terres arides	55 000
Région (Albanie, Égypte, Liban, Tunisie)	Zones humides méditerranéennes	162 245
Région (Mers d'Asie de l'Est)	Évaluation et appui à la gestion	25 000
Région (Caraïbes)	Élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux sur la biodiversité pour les petits États insulaires des Caraïbes	25 000

ANNEXE A

PAYS	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD)
Région (Belize, Costa Rica, Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Panama)	Couloir mésoaméricain	348 000
Région	Gestion de données sur l'écologie de la Région centrafricaine	25 000
Roumanie	Biodiversité et plan d'action	25 000
Roumanie	Établissement des priorités en matière de biodiversité	25 000
Sierra Leone	Réseau de ressources génétiques	25 000
Sri Lanka	Plantes médicinales	345 000
Ouganda	Biodiversité et conservation dans les zones non protégées	289 000
Venezuela	Conservation et gestion durable de la biodiversité	25 000
Zaïre	Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en place de plans de gestion stratégique de la biodiversité et des zones protégées au Zaïre	25 000
TOTAL		4 672 462

ANNEXE B

LISTE DES PROJETS SUR LA BIODIVERSITÉ
(Projets approuvés entre juillet 1995 et juin 1996)

PAYS OU RÉGION	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
Argentine	Activités de renforcement des capacités	0,35	0,35
Bahamas	Activités de renforcement des capacités	0,15	0,15
Bhoutan	Activités de renforcement des capacités	0,12	0,12
Cameroun	Activités de renforcement des capacités	0,30	0,30
Comores	Biodiversité des îles	2,44	3,28
Guinée équatoriale	Activités de renforcement des capacités	0,30	0,30
Égypte	Activités de renforcement des capacités	0,288	0,288
Gambie	Activités de renforcement des capacités	0,243	0,243
Géorgie	Activités de renforcement des capacités	0,12	0,12
Kazakstan	Activités de renforcement des capacités	0,12	0,12
Lituanie	Activités de renforcement des capacités	0,70	0,70
Malawi	Activités de renforcement des capacités	0,289	0,289
Mozambique	Activités de renforcement des capacités	0,216	0,216
Région (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Pérou)	Fonds des entreprises pour la biodiversité en Amérique latine	5,00	30,00
Région (Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Venezuela)	Action en faveur d'un développement durable de l'Amazonie	3,80	3,80

Note : Pour une description du projet, se référer au Rapport opérationnel trimestriel.

ANNEXE B

PAYS OU RÉGION	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
Région (Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)	Inventaire, évaluation et surveillance de la biodiversité botanique en Afrique australe	4,725	9,411
Ukraine	Activités de renforcement des capacités	0,11	0,11
Viet Nam	Création de zones protégées pour la conservation des ressources	6,04	6,69
Yémen	Activités de renforcement des capacités	0,29	0,29
Zaïre	Activités de renforcement des capacités	0,33	0,33
TOTAL		25,931	57,107

Note : Pour une description du projet, se référer au Rapport opérationnel trimestriel.

LISTE DES IDÉES DE PROJET SOUMISES PAR LES PARTIES ÉLIGIBLES
DURANT LA PÉRIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT ET ÉTAT D'AVANCEMENT
(Projets approuvés entre juillet 1995 et juin 1996)

PAYS	INTITULÉ DE LA PROPOSITION	DATE DE SOUMISSION	ÉTAT D'AVANCEMENT	AGENT D'EXÉCUTION
Albanie	Rapport national, Plan d'action et stratégie en matière de biodiversité	Juin 1996	Approuvé juillet 1996	Banque mondiale
Albanie, Égypte, Liban et Tunisie	Protection d'écosystèmes dans les zones humides méditerranéennes	Novembre 1995	Approuvé décembre 1995	PNUD
Argentine	Biodiversité et utilisation des sols dans les pampas argentines	Février 1996	Pas autorisé. Pas conforme à la stratégie opérationnelle (PNUD)	PNUD
Bahamas	Stratégie nationale de biodiversité		Approuvé 25 avril 1996	PNUE
Bhoutan	Plan de protection de la biodiversité	Août 1995	Approuvé juin 1996	PNUD
Cameroun	Stratégie nationale de biodiversité		Approuvé avril 1996	PNUE
États de l'Amérique centrale	Planification et mise en place d'un couloir biologique en Amérique centrale		En cours d'examen par le PNUE	PNUE
Équateur	Préservation de la biodiversité agricole dans les exploitations	Novembre 1995	Proposition de projet aux derniers stades de préparation	PNUID
Égypte	Stratégie nationale de biodiversité		Approuvé 25 avril 1996	PNUE
Gambie	Stratégie nationale de biodiversité		Approuvé 6 juin 1996	PNUE

PAYS	INTITULÉ DE LA PROPOSITION	DATE DE SOUMISSION	ÉTAT D'AVANCEMENT	AGENT D'EXÉCUTION
Géorgie	Rapport national, stratégie et plan d'action en matière de biodiversité	Mars 1996	Approuvé juillet 1996	Banque mondiale/PNUE
Guinée	Préservation de la biodiversité en Guinée	Juin 1996	Idée du projet en cours d'examen	Banque mondiale
Guyana	Projet pilote d'utilisation durable des écosystèmes forestiers tropicaux	Mai 1996	Préparation d'une demande de financement pour la préparation de projets	PNUD
Inde	Projets ressources en eau de Mathura et Vrindavan	Novembre 1995	Ne répond pas aux conditions requises. Ne correspond pas à la stratégie opérationnelle	PNUD
Inde	Écoparcs pour le traitement des déchets urbains par la modification de la technologie applicable aux puits		Ne répond pas aux conditions requises. Ne correspond pas à la stratégie opérationnelle	PNUD
Inde	Protection des stocks de poisson dans la baie de Bengni	Avril 1996	Idée de projet à l'étude	PNUD
Inde	Régénération naturelle des forêts sur les terres dégradées et gestion du bassin hydrographique à l'échelon local	Mai 1996	Idée de projet examinée par le PNUD	PNUD
Iran	Stratégie et plan d'action pour la biodiversité	Janvier 1996	Proposition de projet préparée par le PNUD	PNUD
Kazakstan	Stratégie nationale de biodiversité	Novembre 1995	Approuvé par le Conseil en avril 1996	PNUD

PAYS	INTITULÉ DE LA PROPOSITION	DATE DE SOUMISSION	ÉTAT D'AVANCEMENT	AGENT D'EXÉCUTION
Kenya	Stratégie nationale de biodiversité		Proposition de projet en préparation	PNUE
Amérique latine (El Salvador, Honduras)	Golfo de Fonseca : Plan d'action intégré pour la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles	Septembre 1995	Peut être incorporé à la proposition de Couloir régional mésoaméricain (PNUD)	PNUD
Amérique latine (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama)	Planification et mise en oeuvre d'une Initiative mésoaméricaine de communications environnementales pour promouvoir les objectifs écologiques à l'échelle mondiale	Septembre 1995	Peut être incorporé au projet de Couloir régional mésoaméricain (PNUD)	PNUD
Amérique latine	Protection de la biodiversité, développement durable et renforcement des capacités	Novembre 1995	En attente de révision par le PNUD conformément à la stratégie opérationnelle	PNUD
Amérique latine	Création de cadres intégrés de politiques, de planification et de gestion à l'appui de la protection de l'écosystème marin des Caraïbes	Mars 1996	Établissement d'une demande de financement pour la préparation de projets.	PNUD
Amérique latine	Protection de la forêt amazonienne : stratégie conjointe basée sur la stabilisation de l'agriculture itinérante et la gestion viable des forêts (BOSQUE)	Mai 1996	En cours d'examen, avec prise en compte des initiatives actuelles et de la stratégie opérationnelle	PNUD
Madagascar	Appui au Programme environnemental	Septembre 1995	Approuvé en juillet 1996	Banque mondiale

PAYS	INTITULÉ DE LA PROPOSITION	DATE DE SOUMISSION	ÉTAT D'AVANCEMENT	AGENT D'EXÉCUTION
Malawi	Stratégie nationale de biodiversité		Approuvé avril 1996	PNUE
Maldives	Plan d'action pour la biodiversité	Juillet 1995	Doit être soumis au Groupe de travail en août 1996	PNUD
Mexique	Promotion de produits forestiers non ligneux	Octobre 1995	Idée de projet à l'étude, en attendant approbation de l'agent de liaison du FEM	Banque mondiale
Mongolie	Gestion de la biodiversité des pâturages/steppes de Gobi	Juin 1996	Proposition de projet préparé par le PNUD	PNUD
Maroc	Reboisement à des fins énergétiques dans la région de Marakkech	Mars 1996	En attente - Projet à hiérarchiser par le Gouvernement et proposition à recevoir pour évaluation du FEM/RBAS (PNUD)	PNUD
Maroc	Amélioration des petites entreprises nationales d'énergie sur les Hauts plateaux ruraux et gestion viable des ressources forestières	Avril 1996	Voir ci-dessus	PNUD

PAYS	INTITULÉ DE LA PROPOSITION	DATE DE SOUMISSION	ÉTAT D'AVANCEMENT	AGENT D'EXÉCUTION
Maroc	Organisation d'une Conférence d'information sur l'étude nationale des zones protégées	Décembre 1995	Ne répond aux conditions requises, car n'est pas directement lié à une opération sur la biodiversité (Banque mondiale)	Banque mondiale
Maroc	Études préliminaires pour la mise en oeuvre de l'Étude nationale des zones protégées	Décembre 1995	Ne répond pas aux conditions requises, car n'est pas axé sur la préparation d'un projet particulier (Banque mondiale)	Banque mondiale
Mozambique	Stratégie nationale de biodiversité		Approuvé juin 1996	PNUE
Mozambique	Programme national de gestion des zones côtières	Juillet 1995	Proposition au titre du financement de la préparation des projets	Banque mondiale
Myanmar	Plan d'action pour la biodiversité	Octobre 1995	Proposition de projet préparé par le PNUD	PNUD
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Stratégie nationale de biodiversité		Proposition de projet en préparation	PNUE
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Foresterie et conservation	Janvier 1996	Demande de financement approuvée (préparation de projets)	Banque mondiale
Philippines	Projet de biodiversité de l'île de Samar	Mai 1996	Proposition de projet en préparation	PNUD
Soudan	Stratégie et inventaire de la biodiversité	Mai 1996	Idée du projet à l'étude	PNUD

PAYS	INTITULÉ DE LA PROPOSITION	DATE DE SOUMISSION	ÉTAT D'AVANCEMENT	AGENT D'EXÉCUTION
Soudan	Diversité animale et végétale	Avril 1996	Concept du projet à soumettre à l'évaluation du FEM/RBAS (PNUD)	PNUD
Syrie	Projet de renforcement des capacités en matière de biodiversité	Juin 1996	Concept du projet à soumettre à l'évaluation du FEM/RBAS (PNUD)	PNUD
Syrie	Protection des parcs nationaux	Novembre 1995	À l'étude. Proposition à reformuler en un projet plus vaste dont l'identification commencera bientôt	Banque mondiale
Trinité-et-Tobago et Venezuela	Protection et gestion intégrées des ressources du Golfe de Paria	Novembre 1995	En attente lettre d'agrément du Gouvernement (PNUD)	PNUD
Tunisie	Gestion des ressources côtières	Février 1996	Idée du projet examinée par la Banque mondiale	Banque mondiale
Tunisie	Achèvement des travaux de génie civil pour conserver les sols et les ressources en eau et combattre l'érosion	Septembre 1995	Projet de réhabilitation agricole ne correspond clairement à aucun des domaines d'intervention.	Banque mondiale
Uruguay	Conservation des écosystèmes dulçaquicoles et côtiers dans la réserve de la biosphère de Banados del Este	Juillet 1996	Établissement d'une demande de financement pour la préparation de projets.	PNUD

PAYS	INTITULÉ DE LA PROPOSITION	DATE DE SOUMISSION	ÉTAT D'AVANCEMENT	AGENT D'EXÉCUTION
Ouzbékistan	Plan d'action et Rapport national CBD	Mars 1996	Proposition de projet aux derniers stades de mise au point	PNUD/Banque mondiale
Ouzbékistan	Restauration des zones humides du lac Sudoche	Mai 1996	Demande de financement approuvée (préparation de projets)	Banque mondiale
Venezuela	Conservation et gestion durable de la biodiversité	Novembre 1995	Demande de financement approuvée (préparation de projets)	Banque mondiale

**LISTE COMPLÈTE DES DÉPENSES DU FEM
DANS LE DOMAINE DE LA BIODIVERSITÉ
(JUSQU'À JUIN 1996)**

I. LISTE DE PROJETS FINANCÉS PAR LE MÉCANISME DE PRÉPARATION DE PROJETS

II. LISTE DES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

III. LISTE DES PROPOSITIONS DE PROJETS APPROUVÉS PAR LE FEM

PAYS OU RÉGION	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	TOTAL COÛTS (USD MILLIONS)
I. Liste de projets financés au titre du Mécanisme de préparation des projets			
Argentine	Préservation de la biodiversité	0,29	0,29
Bangladesh	Gestion des zones cotières	0,30	0,30
Bénin	Gestion des zones protégées	0,24	0,24
Botswana	Projet intégré du bassin hydrographique de l'Okavango	0,025	0,025
Brésil	Centre mondial pour la biodiversité des zones humides	0,50	0,50
Brésil	Protection de la forêt de Jurena	0,28	0,28
Tchad	Renforcement des capacités pour la préservation de la biodiversité	0,025	0,025
Chine	Projet de préinvestissement à l'appui de la biodiversité	1,70	1,70
Mers d'Asie de l'Est	Évaluation et appui à la gestion	0,025	0,025
Égypte	Zones humides du Nil	0,70	0,70
Érythrée	Protection de récifs coralliens de la mer Rouge	0,40	0,40

PAYS OU RÉGION	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	TOTAL COÛTS (USD MILLIONS)
I. Liste de projets financés au titre du mécanisme de préparation de projets (suite)			
Ghana	Définition de cadres réglementaire et institutionnel pour la bioprospection	0,05	0,05
Projet mondial	Population, aménagement des terres et environnement	0,10	0,10
Honduras	Préservation de la biodiversité	0,30	0,30
Inde	Préservation et gestion de la biodiversité	0,024	0,024
Inde	Récifs coralliens	0,345	0,345
Indonésie	Récifs coralliens	0,28	0,28
Lesotho	Mise au point d'un programme de protection de la biodiversité	0,025	0,025
Madagascar	Préservation de la biodiversité	0,50	0,50
Mongolie	Préservation de la biodiversité	1,00	1,00
Nicaragua	Couloir atlantique	0,33	0,33
Pakistan	Préservation de la biodiversité par la promotion des communautés rurales	2,50	2,50
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Programme de surveillance et d'aménagement des forêts pour une sylviculture écologiquement viable	0,022	0,022
Pérou	Protection in situ	0,171	0,171
Région (Comores, Madagascar)	Programme de protection de la biodiversité marine	0,025	0,025

PAYS OU RÉGION	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	TOTAL COÛTS (USD MILLIONS)
I. Liste de projets financés au titre du mécanisme de préparation de projets (suite)			
Région (Kenya, Ouganda, Tanzanie)	Nouvelles mesures de lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité sur des sites transnationaux d'Afrique de l'Est	0,244	0,277
Région (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama)	Couloir méso-américain	0,348	0,348
Région (Cameroun, Ghana, Kenya, Madagascar, Tunisie)	Renforcement des moyens des ONG locales	0,024	0,024
Région (Madagascar, Malawi, Zambie)	Programme d'appui à la biodiversité en Afrique australe	0,024	0,024
Région (Ouganda, Zaïre)	Plan de survie pour le rhinocéros blanc du Nord	0,025	0,025
Région (Égypte)	Politique pour l'environnement de la Méditerranée méridionale	0,025	0,025
Région (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Trinité-et-Tobago)	Caraïbes, Stratégie de promotion de la biodiversité nationale	0,025	0,025
Région (Égypte, Tunisie)	Matériel biologique des terres arides	0,055	0,055
Région (Albanie, Égypte, Liban, Tunisie)	Zones humides méditerranéennes	0,162	0,162

PAYS OU RÉGION	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	TOTAL COÛTS (USD MILLIONS)
I. Liste de projets financés au titre du mécanisme de préparation de projets (suite)			
Région (Liban, Jordanie)	Conservation, gestion et utilisation viable des ressources biologiques des terres arides dans les agro-écosystèmes prioritaires	0,052	0,052
Région	Constitution d'un système mondial représentatif des zones marines protégées	0,025	0,025
Région	Biodiversité des terres arides	0,025	0,025
Région	Gestion des données écologiques régionales d'Afrique centrale	0,025	0,025
Roumanie	Plan d'action pour la biodiversité	0,025	0,025
Roumanie	Établissement des priorités en matière de biodiversité	0,025	0,025
Sierra Leone	Réseau de ressources génétiques	0,025	0,025
Sri Lanka	Plantes médicinales	0,345	0,345
Suriname	Action de proximité pour la gestion et la régénération des parcs	0,30	0,30
Thaïlande	Biodiversité	0,70	0,70
Ouganda	Protection des forêts	0,20	0,20
Ouganda	Préservation de la biodiversité	0,289	0,289
Venezuela	Conservation et gestion viable de la biodiversité	0,025	0,025
Zaïre	Renforcement des capacités institutionnelles	0,025	0,025
TOTAL DE LA LISTE I:		13 193	13,208

PAYS OU RÉGION	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	TOTAL COÛTS (USD MILLIONS)
II. Liste des activités de renforcement des capacités			
Afrique	Plan d'action et stratégie nationale pour la biodiversité, et Rapport des pays à la Conférence des Parties	0,296	0,296
Argentine	Activités de renforcement des capacités	0,35	0,35
Bahamas	Activités de renforcement des capacités	0,15	0,15
Bhoutan	Activités de renforcement des capacités	0,12	0,12
Cameroun	Activités de renforcement des capacités	0,30	0,30
Djibouti	Élaboration d'une stratégie nationale pour la biodiversité	0,56	0,60
Égypte	Activités de renforcement des capacités	0,288	0,288
Guinée équatoriale	Activités de renforcement des capacités	0,30	0,30
Gambie	Activités de renforcement des capacités	0,243	0,243
Géorgie	Activités de renforcement des capacités	0,12	0,12
Kazakstan	Stratégie nationale pour la biodiversité	0,12	0,13
Lituanie	Activités de renforcement des capacités	0,70	0,70
Malawi	Activités de renforcement des capacités	0,289	0,289
Mozambique	Activités de renforcement des capacités	0,216	0,216
Pakistan	Stratégie pour la biodiversité	0,338	0,338

PAYS OU RÉGION	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	TOTAL COÛTS (USD MILLIONS)
II. Liste des activités de renforcement des capacités (suite)			
Pologne	Activités de renforcement des capacités	0,205	0,205
Ukraine	Activités de renforcement des capacités	0,11	0,11
Yémen	Activités de renforcement des capacités	0,29	0,29
Zaire	Activités de renforcement des capacités	0,33	0,33
TOTAL DE LA LISTE II :		5,325	5,375

PAYS OU RÉGION	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	TOTAL COÛTS (USD MILLIONS)
III. Liste des propositions de projet approuvés par le FEM			
Algérie	Gestion du Parc national d'El Kala et des zones humides	9,20	11,56
Argentine	Plan de gestion de la zone côtière de Patagonie	2,80	2,80
Bélarus	Protection de la biodiversité	1,00	1,25
Belize	Développement et gestion durables des ressources côtières biologiquement diverses	3,00	3,00
Bhoutan	Fonds fiduciaire pour la protection de l'environnement	10,00	20,07
Bolivie	Préservation de la biodiversité	4,50	8,40
Bolivie et Pérou	Préservation de la biodiversité dans le bassin du lac Titicaca	3,11	4,00
Brésil	Projet national de biodiversité	10,00	20,00
Brésil	Fonds brésilien pour la biodiversité	20,00	25,00
Burkina Faso	Optimisation de la diversité biologique dans les systèmes d'élevage extensif d'espèces sauvages : projet pilote dans une zone semi-aride	2,50	2,50
Cameroon	Conservation et gestion de la biodiversité	5,96	12,39
République centrafricaine	Forêt dense de Bangassou : une approche très décentralisée de la protection et de l'utilisation de la biodiversité	2,50	3,50
Chine	Gestion des réserves naturelles	17,90	23,60

PAYS OU RÉGION	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	TOTAL COÛTS (USD MILLIONS)
III. Liste des propositions de projet approuvés par le FEM (suite)			
Colombie	Préservation de la biodiversité dans la région de Choco	6,00	9,0
Congo	Protection et aménagement des espaces naturels	10,00	16,80
Costa Rica	Préservation de la biodiversité et développement durable des zones protégées de La Amistad et La Osa	8,00	8,00
Costa Rica	Promotion de la restauration de la biodiversité	0,28	0,28
Côte d'Ivoire	Contrôle des plantes aquatiques exotiques des rivières et des lagunes côtières pour renforcer/restaurer la biodiversité	3,00	3,00
Côte d'Ivoire	Aménagement de zones protégées	0,32	0,32
Cuba	Protection de la biodiversité et développement durable de l'écosystème de Sabana-Camaguey	2,00	2,00
République tchèque	Protection de la biodiversité	2,00	2,75
République dominicaine	Conservation et gestion des zones côtières	3,00	3,00
Équateur	Protection de la biodiversité	7,20	8,80
Égypte	Gestion des ressources marines et côtières en mer Rouge	4,75	5,73

PAYS OU RÉGION	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	TOTAL COÛTS (USD MILLIONS)
III. Liste des propositions de projet approuvés par le FEM (suite)			
Éthiopie	Conservation du patrimoine phylogénétique africain par l'adoption d'une approche dynamique impliquant les paysans	2,50	2,50
Gabon	Préservation de la biodiversité par une gestion efficace du commerce des espèces sauvages	1,00	1,00
Ghana	Gestion des zones humides du littoral	7,20	8,30
Projet mondial	Appui à la préparation d'études nationales de la biodiversité par pays - Phase II	2,00	2,10
Projet mondial	Évaluation de la biodiversité mondiale	3,00	3,30
Projet mondial	Gestion des données sur la biodiversité dans les pays en développement et établissement d'un réseau d'information sur la biodiversité	4,00	4,00
Projet mondial	Appui à la préparation d'études nationales de la biodiversité par pays - Phase I	5,00	5,22
Projet mondial	Constitution d'un système mondial représentatif des zones marines protégées	0,35	0,35
Guatemala	Protection intégrée de la biodiversité dans la région de Sarstun Motagua	4,00	7,70
Guyana	Programme de foresterie viable (Forêt tropicale humide d'Iwokrama)	3,00	3,40
Guyana	Système national de zones protégées	0,32	0,32
Inde	Écodéveloppement	20,00	74,00

PAYS OU RÉGION	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	TOTAL COÛTS (USD MILLIONS)
III. Liste des propositions de projet approuvés par le FEM (suite)			
Indonésie	Protection et développement intégrés du parc de Kerinci-Seblat	15,00	47,20
Indonésie	Collections biocénétiques	7,20	11,40
Indonésie	Préservation de la biodiversité	1,50	1,50
Indonésie et Malaisie	Stratégies de préservation des rhinocéros en Asie du Sud-Est	2,00	2,00
Jordanie	Préservation des zones protégées de Dana et d'Azraq	6,30	6,30
Kenya	Protection de la réserve nationale de primates du Tana	6,20	7,05
RDP lao	Préservation des zones protégées et des espèces sauvages	5,00	20,30
Liban	Renforcement des capacités nationales et préservation au niveau local pour la protection durable de la biodiversité	2,50	2,50
Malawi	Préservation de la biodiversité du lac Malawi/Nyasa	5,00	5,44
Maurice	Restauration de la biodiversité	1,20	1,60
Mexique	Programme de zones protégées	25,00	32,20

PAYS OU RÉGION	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	TOTAL COÛTS (USD MILLIONS)
III. Liste des propositions de projet approuvés par le FEM (suite)			
Mongolie	Renforcement des capacités de protection - Préparation et adoption d'un plan national de conservation de la diversité	1,50	1,85
Mozambique	Zones de protection transnationales et renforcement institutionnel	5,00	8,10
Népal	Préservation de la biodiversité au Népal	3,80	8,40
Panama	Préservation de la biodiversité dans le Darién	3,00	3,00
Papouasie-Nouvelle- Guinée	Programme de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources	5,00	5,00
Pérou	Fonds fiduciaire national pour les zones protégées	5,00	6,50
Philippines	Préservation de zones protégées prioritaires	20,00	22,86
Pologne	Protection de la biodiversité forestière	4,50	6,20
Région (Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)	Biodiversité botanique d'Afrique australe	4,725	9,435
Région (Kenya, Tanzanie, Ouganda)	Appui institutionnel pour protéger la biodiversité en Afrique de l'Est	10,00	10,00
Région (Afrique, Ouest)	Projet pilote de gestion communautaire des espèces et des ressources naturelles d'Afrique de l'Ouest	7,00	13,19

PAYS OU RÉGION	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	TOTAL COÛTS (USD MILLIONS)
III. Liste des propositions de projet approuvés par le FEM (suite)			
Région (Amazonie)	Stratégies régionales pour la conservation et la gestion durable des ressources naturelles amazoniennes	4,50	4,50
Région (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Pérou)	Action pour la biodiversité en Amérique latine	5,00	30,00
Région (Pacifique Sud)	Programme de préservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud	8,20	12,00
Roumanie	Biodiversité du delta du Danube	4,50	4,80
Fédération de Russie	Préservation de la biodiversité - Programme d'intervention prioritaire	20,00	25,90
Seychelles	Protection de la biodiversité et lutte contre la pollution marine	1,80	2,00
République slovaque	Protection de la biodiversité	2,30	3,17
Sri Lanka	Préservation des espèces sauvages et gestion des zones protégées	4,10	4,10
Turquie	Préservation in situ de la biodiversité génétique	5,10	5,70
Ouganda	Conservation des parcs nationaux impénétrables de Bwindi et du Parc national de gorilles de Mgahinga	4,00	4,89
Ukraine	Biodiversité du delta du Danube	1,50	1,74
Ukraine	Protection de la biodiversité en Transcarpatie	0,50	0,58

PAYS OU RÉGION	INTITULÉ DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	TOTAL COÛTS (USD MILLIONS)
III. Liste des propositions de projet approuvés par le FEM (suite)			
Uruguay	Préservation de la biodiversité dans les zones humides de l'Est	3,00	3,00
Viet Nam	Création de zones protégées pour la conservation des ressources (PARC) en adoptant une approche basée sur l'écologie des paysages	6,04	6,69
Viet Nam	Préservation de la biodiversité dans les zones humides de l'Est	3,00	3,00
Zimbabwe	Préservation de la biodiversité dans le Sud-Ouest du Zimbabwe	4,80	55,00
TOTAL DE LA LISTE III :		418,595	712,315
TOTAL GÉNÉRAL (des Listes I, II, III) :		437,113	730,898